



COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

11 mars 2020
(Réunion téléphonique)

Relevé de décisions

Etaient Présents : MM. BERAL, MERLIOT, BELLON, GUEUDER, MULLER, BORG, LE BOUILLE, DEVOS, BORDONNEAU, JEHANNO, LEGNAME, DELHOMME (représente M. SY), RUIZ, GOBILLOT

Etaient Excusés : MM. SPAHIC, LEMASSON, RAIMBAULT

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

14 membres sur 17 sont présents.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1- Mesures concernant le COVID-19

Alain BERAL remercie les membres pour leur disponibilité pour cette conférence téléphonique matérialisant la réunion du Comité Directeur.

A la suite des dernières décisions gouvernementales interdisant tout rassemblement de manière simultanée de plus de 1000 personnes, le Comité Directeur de la Ligue Nationale de Basket arrête les mesures suivantes (13 voix pour, 1 voix contre) :

Jeep® ELITE

-les matches comptant pour la journée 26 de Jeep® ELITE et le championnat Espoirs se déroulant le week-end du 14/15 mars sont maintenus aux jours et horaires prévus.

Les matches devront se dérouler dans les conditions imposées par l'arrêté du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (maximum de 1000 personnes dans la salle ou huis-clos sanitaire selon la définition adoptée par le Comité Directeur du 4 mars 2020)

- les matches programmés entre le 16 et le 31 mars, notamment ceux comptant pour la journée 27 de Jeep® ELITE et le Championnat Espoirs, sont reportés à une date ultérieure et postérieure au 15 avril 2020. Les dates de ces rencontres seront arrêtées par la Commission Sportive et pourront nécessiter de jouer deux rencontres dans un délai de 48 heures.

PRO B

-les matches comptant pour la journée 24 de PRO B se déroulant les 14/15 mars sont maintenus aux jours et horaires prévus.

Les matches devront se dérouler dans les conditions imposées par l'arrêté du 9 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (maximum de 1000 personnes dans la salle ou huis-clos sanitaire selon la définition adoptée par le Comité Directeur du 4 mars 2020).

- les matches programmés entre le 16 et le 31 mars, notamment ceux comptant pour les journées 25 et 26 de PRO B sont reportés à des dates ultérieures, postérieures au 15 avril 2020. Les dates de ces rencontres seront arrêtées par la Commission Sportive et pourront nécessiter de jouer deux rencontres dans un délai de 48 heures.



Le Président
M. Alain BERAL



Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT